

## CONSEIL MUNICIPAL DU 4 AVRIL 2018

### RAPPORT

#### **OBJET : ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2018 – BUDGET PRINCIPAL**

#### **I - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET PRINCIPAL**

Le budget 2018 s'inscrit dans un contexte de croissance encore fragile et d'une baisse continue des concours de l'Etat.

Cette année encore, l'effort commun a donc prévalu dans l'élaboration de ce budget.

Depuis 2014, l'équipe municipale a eu le courage de porter des choix parfois difficiles mais qui nous ont permis de garantir une gestion financière saine de notre Ville.

Les initiatives menées jusque-là et les changements de méthodes, ont en effet, sans aucun doute, permis de continuer à investir pour l'avenir de notre commune et de ses habitants.

Cet équilibre nous le devons à l'adhésion de tous et aux nombreux efforts quotidiens des services municipaux, eux aussi sensibilisés à ces enjeux. Ainsi, dans ce contexte économique contraint et socialement incertain, l'équipe municipale se doit de rassurer les Villeparisiens dans sa capacité à croire en l'avenir ; alors même que l'Etat continue lui de se désengager vis-à-vis des Collectivités.

Le sens des responsabilités qui est le nôtre et l'intérêt général doivent donc continuer de guider notre action. Les choix nécessaires et assumés des années précédentes nous permettent aujourd'hui de poursuivre les projets pour lesquels les Villeparisiens nous ont accordé leur confiance.

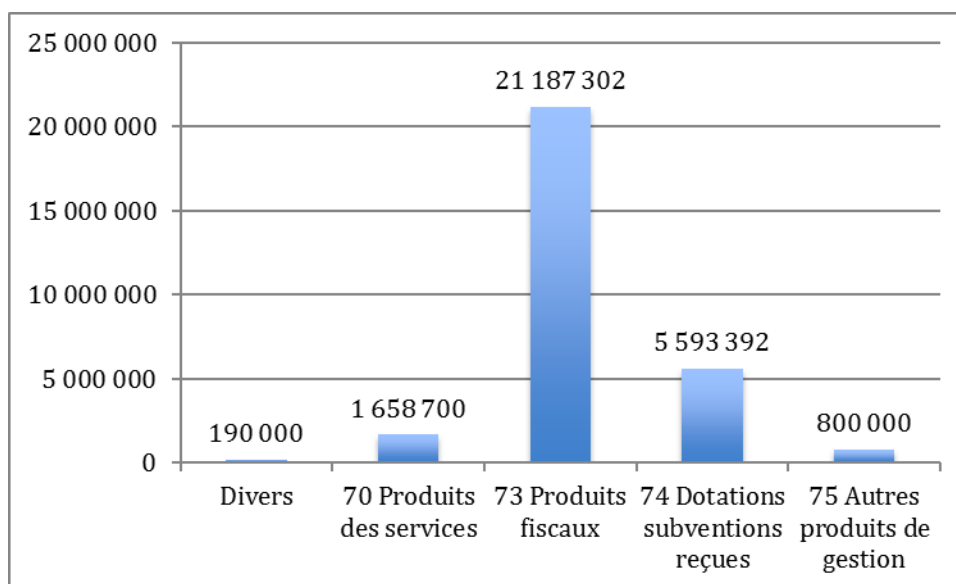
En maîtrisant au mieux les dépenses de fonctionnement, nous dégageons une capacité d'autofinancement réelle. Grâce à ces ressources propres, nous investissons, sans recourir à l'emprunt.

Ce budget 2018 retrace à lui seul les défis qu'il a fallu relever afin qu'il soit dynamique et équilibré, sans pour autant qu'il ne repose sur la fiscalité locale qui pourrait peser sur les Villeparisiens. Il sera le moyen d'exécution des nombreuses actions à mettre en œuvre afin de garantir aux Villeparisiens la qualité de vie et de services qu'ils attendent. Il nous permettra également de maintenir notre politique d'entretien et de rénovation de nos équipements publics. Il portera enfin les projets d'investissement qui font de lui un budget raisonnable mais ambitieux dont une Ville a besoin (construction de l'école du quartier du Marché, extensions des écoles Barbara et Normandie Niémen, Salle de sport (salle de gymnastique spécialisée et Dojo), programme de voirie, réhabilitation de bâtiments communaux (accessibilité dans les écoles et à la Maison Pour Tous).

## II – SECTION DE FONCTIONNEMENT

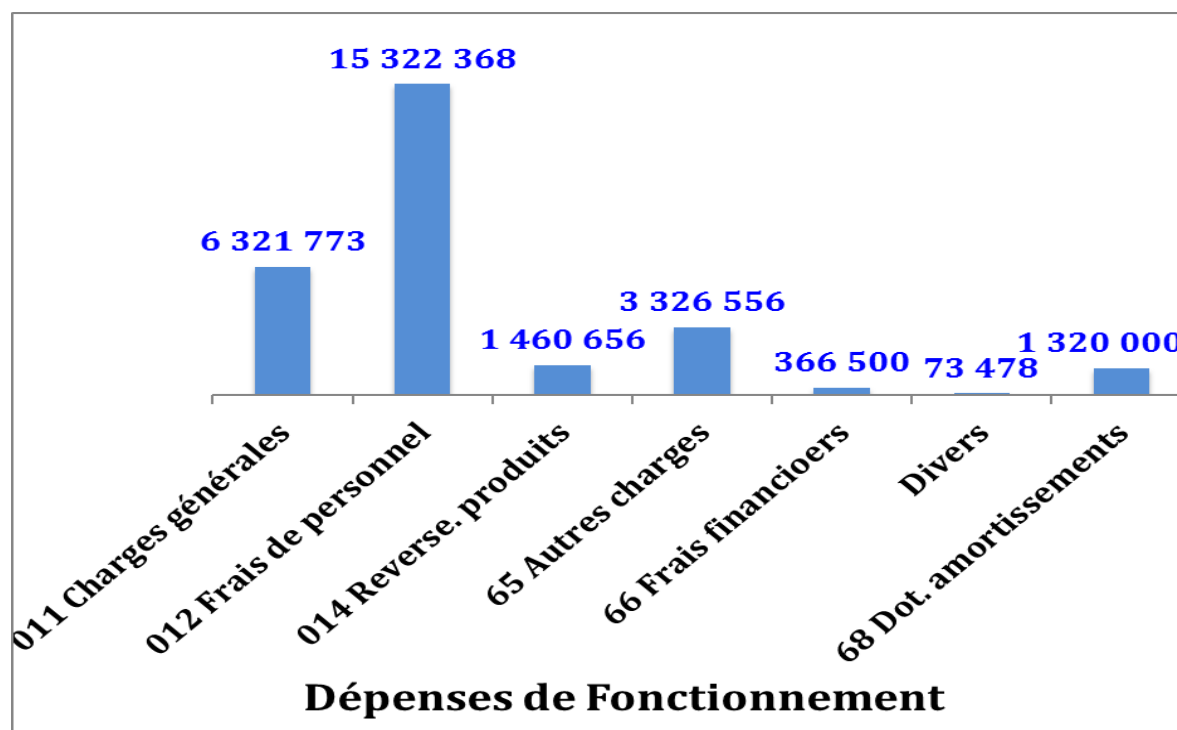
### 2.1 Recettes de Fonctionnement

Les recettes de fonctionnement s'inscrivent en 2018 à **29.429.394 €**,



Sur ce total la fiscalité directe (ch. 73) représente 72 % et les subventions et participations reçues (chapitre 74) 19 %.

### 2.2 Dépenses de Fonctionnement



Les dépenses de fonctionnement s'inscrivent au B.P 2018 à **28 191 331€**. Sur ce total les **frais de personnel** au sens large (chapitre 012) comptent pour 54,4 % et les charges à caractère général (chapitre 011) pour 22,4 %.

Les frais de personnel (chapitre 012) ressortent à **15.322.368 €**, en baisse de 3,68 %, du fait, entre autres, des transferts à la Communauté d'agglomération (piscine et multi-accueil).

Les **frais financiers** (chapitre 66), continue de baisser dans la ligne du désendettement de la Commune : **366.500 €** en 2018, soit une baisse de 15 % par rapport à 2017.

**Le virement** (023), que l'on peut définir comme le résultat prévisionnel de la section de fonctionnement, ressort à **1 238 063 €**. En y ajoutant les dotations aux amortissements de **1 320 000 €**, **l'autofinancement brut** s'élève donc en 2018 à **2 558 063 €**, montant largement supérieur au remboursement de la dette (pour mémoire **1 064 800 €**).

### III – SECTION D'INVESTISSEMENT

#### 3.1 Dépenses d'investissement

Le **remboursement de la dette** (chapitre 16) s'inscrit à **1.064.800 €**, en baisse de 12 % par rapport à 2017, ce qui est conforme au désendettement de la ville.

Les dépenses d'équipement, à savoir, le cumul des Immobilisations corporelles (ch. 21), des Immobilisations en cours (chapitre 23) incluant les opérations et la régularisation des deux avances consenties à la SESM, antérieurement au 31 décembre 2001, dans le cadre de l'opération Zac du Vieux Pays (1 073 766.96 € : en recettes d'investissement, au chapitre 041 : comptes 238 pour 1 035 157.72 € et 237 pour 38 609.24 €), s'élèvera à **12 936 667 €**.

Rappelons les **principaux projets d'investissement** qui ont été annoncés lors du D.O.B. :

<b>GRANDS PROJETS</b>	<b>MONTANTS</b>
Groupe scolaire du quartier du marché	1 350 000 €
Extension école Normandie Niémen	600 000 €
Salle de gymnastique spécialisée et dojo	650 000 €

#### AMENAGEMENTS URBAINS ET TRAVAUX DE VOIRIE

- Travaux de voirie : 2 000.000 € dont 210.000 € rue des Cèdres, 180.000 € rue Paul Bert, 60.000 € réfection des tapis),
- Aménagements au Parc Balzac : 150.000 €,
- Réfection de l'enrobé dans différentes cours d'écoles : 130.000 €.

#### PATRIMOINE BATI

- Travaux dans les écoles (travaux ADAP notamment) : 1.099.100 € dont Ecole Renan (clôtures et plateau pour 115.000 €), Ecole du Mail de l'Ourcq : réfection passerelle : 50 000 € - Ecole Anatole Séverine : remplacement des Menuiseries côté Lefevre : 35 000 €),
- Réhabilitation de la Maison Pour Tous : 410.000 €,
- Rénovation de logements : 100.000 €

## **SECURITE DES BIENS ET DES PERSONNES**

- Poursuite du dispositif de vidéoprotection : 600 000 €

## **MODERNISATION ET RENFORT DES EQUIPEMENTS**

- Remplacement des véhicules les plus anciens et à l'acquisition de divers matériels pour le CTM : 130 000 €,

- Acquisition d'une mini balayeuse / désherbeuse : 60 000 €

Le seul chapitre 21, Immobilisations corporelles, s'élève à **8 856 666.96 €**.

### **3.2. Recettes d'investissement**

L'autofinancement constitué à la fois du Virement (chapitre 021) et des amortissements (ch. 28), constitue une recette d'investissement : **2.558.063 €**. Son montant permet de rembourser largement le capital de la dette.

Pour équilibrer formellement le budget, la somme de **9.082.263 €** est inscrite sur la ligne « Emprunt ». Mais cette inscription ne sera pas mobilisée. En effet, le Compte Administratif qui sera approuvé le 30 juin 2018 fera ressortir les reports antérieurs qui permettront de couvrir cette ligne.

A ces recettes d'investissement, il convient d'ajouter :

- Le Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA) sur les dépenses d'investissements antérieures, qui ressort à **773 526 €**.
- La Taxe d'Aménagement rapportera **210.000 €**
- Les cessions d'actifs et notamment d'un bâtiment apporteront **181.500 €** de recettes.
- Les subventions d'équipement reçues d'élèveront à **122.000 €**,

S'ajouteront d'autres recettes de moindre importance comme les amendes de police (**60.000 €**).

Ainsi, en 2018, la Ville ne fera pas appel à l'emprunt.

Le Budget Primitif 2018 a été présenté lors de la commission des finances qui s'est réunie le 22 mars 2018

Il est donc proposé au Conseil municipal d'adopter le budget primitif 2018 de la Ville, tel que présenté dans les documents budgétaires joints à la présente note.

## **VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL**